

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1996 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, Président ;
- Madame Béatrice ROLLAND, ingénieure/inspectrice générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) et référente du corps.

Représentants suppléants

- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Anne-Cécile Desgeorges, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES ;

B - Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Assistants ingénieurs

- Monsieur Arnaud Coffin (CFDT) ;
- Monsieur Etienne Bacle (CGT – FSU).

Représentants suppléants

Assistants ingénieurs

- Madame Guylaine Leleu (CFDT) ;
- Madame Gabrielle Moulin (CGT – FSU).

Article 2

L'arrêté du 22 mai 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs est abrogé.

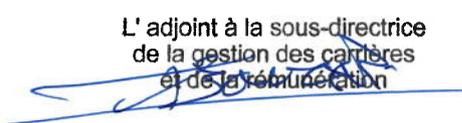
Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **30 OCT. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération


Emmanuel BOUYER